

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES (05)

COMMUNE DE VAL BUËCH-MEOUGE (05300)

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Élaboration du PLU arrêtée le : 23.10.2020

Élaboration du PLU approuvée le : 31 AOUT 2021



Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement

CGins
Paysagiste



Agence Régionale de l'Environnement
Alpes-Côte d'Azur

PREFET DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE

14 SEP. 2021

COURRIER N° 2



SOMMAIRE

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DE VAL BUËCH-MÉOUGE	1
Sommaire.....	3
Préambule	5
Les orientations du projet d'aménagement et de développement durables	7
Orientation 1 : permettre le développement démographique et économique de Val Buëch-Méouge	7
Orientation 2 : organiser le développement urbain et mettre en valeur le patrimoine.....	8
Orientation 3 : préserver l'environnement local, les paysages et la biodiversité.....	12





PREAMBULE

Le projet d'aménagement et de développement durables présente le projet communal pour la douzaine d'années à venir. Il est le document cadre du PLU. Il définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.

L'article L151-5 du code de l'urbanisme précise :

« *Le projet d'aménagement et de développement durables définit :*

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »





LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

ORIENTATION 1 : PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE ET ECONOMIQUE DE VAL BUËCH-MEOUGE

OBJECTIFS	ACTIONS
Encourager le maintien de la population sur le territoire et permettre l'accueil de nouveaux habitants.	<ul style="list-style-type: none">→ Permettre le maintien des habitants à Val Buëch-Méouge en facilitant le parcours résidentiel sur la commune.→ Permettre l'accueil de nouveaux habitants (+150 à 200 habitants).
Maintenir et développer l'offre d'équipements publics	<ul style="list-style-type: none">→ Maintenir l'offre d'équipements publics sur la commune.→ Permettre le développement de logements communaux.→ Permettre la valorisation touristique de la maison forestière de Châteauneuf (Le Brusq).→ Permettre la réalisation d'une nouvelle médiathèque au village de Ribiers.
Permettre le développement des activités économiques présentes sur le territoire et l'implantation de nouvelles entreprises	<ul style="list-style-type: none">→ Permettre le maintien et le développement des exploitations agricoles.→ Permettre l'extension de l'usine OvinAlp.→ Prendre en compte la présence de la carrière en bordure du Buëch.→ Permettre une montée en gamme du camping de Ribiers.→ Permettre le maintien et l'extension des locaux des activités économiques situées en dehors des parties urbanisées, et notamment des centres équestres.→ Favoriser l'implantation des commerces et autres activités tertiaires dans le tissu urbain, en dehors des zones d'activités.



- Développer le haut débit en lien avec les acteurs du territoire afin de retenir les entreprises sur le territoire.

ORIENTATION 2 : ORGANISER LE DEVELOPPEMENT URBAIN ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE

OBJECTIFS	ACTIONS
Modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain	<ul style="list-style-type: none">→ Lutter contre l'étalement urbain en limitant l'urbanisation future à environ 3 ha en extension (hors lieu-dit de la Tour du Puy).→ Permettre la requalification des terrains des frigorifiques situés à proximité de l'école et du centre ancien de Ribiers.→ Dans les secteurs stratégiques de développement résidentiel, obtenir une densité minimale de 15 logements/ha.
Respecter les grands équilibres de l'armature urbaine existante	<ul style="list-style-type: none">→ Consolider les enveloppes urbaines existantes.→ Privilégier le développement résidentiel à proximité des espaces de centralité à Ribiers, Antonaves et le Plan.→ Limiter l'urbanisation des autres secteurs dans une logique de modération de la consommation d'espaces.→ Limiter les conflits d'usage en évitant autant que possible de développer de nouveaux quartiers résidentiels ou de nouveaux équipements hébergeant un public vulnérable en limite de vergers.→ Harmoniser les règles applicables aux secteurs d'habitat pavillonnaire sur le territoire tout en permettant une certaine densification, dans le respect des formes urbaines existantes.
Améliorer les déplacements communaux	<ul style="list-style-type: none">→ Résorber le stationnement sauvage par la création de nouvelles aires de stationnement :<ul style="list-style-type: none">❖ Réaliser plusieurs poches de stationnement à Antonaves.

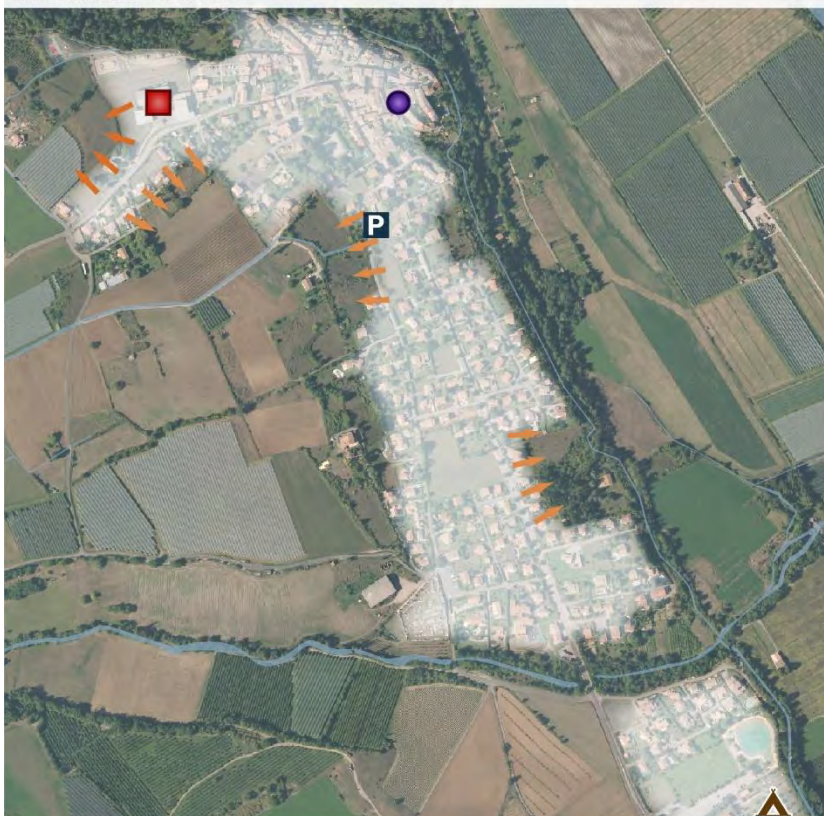


	<ul style="list-style-type: none">✧ Réaliser une aire de stationnement au centre village de Ribiers ;✧ Réorganiser les aires de stationnement au Plan (Châteauneuf-de-Chabre) ;✧ Faciliter l'accès au site d'escalade de Baume Rousse par la réalisation d'une aire de stationnement ;✧ Faciliter l'accès aux gorges de la Méouge par la réalisation d'une nouvelle aire de stationnement ;✧ Faciliter l'accès à l'école de Châteauneuf-de-Chabre par la réalisation de nouvelles aires de stationnement ; <p>→ Développer le stationnement vélo et les stations d'entretien.</p> <p>→ Permettre la création / l'élargissement de voirie.</p> <p>→ Prendre en compte le projet de contournement de Ribiers.</p> <p>→ Faciliter l'accès aux camping-cars par la création d'une aire d'accueil de camping-car à Châteauneuf.</p> <p>→ Développer les réseaux de mobilités piétonnes :</p> <ul style="list-style-type: none">✧ Créer des itinéraires de cheminements doux permettant la mise en valeur du patrimoine naturel ;✧ Créer des liaisons douces entre les différents villages de Val Buëch-Méouge.
Accompagner le développement des réseaux d'énergie	→ Permettre et encadrer le développement des énergies renouvelables.



SECTEURS DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE DE LA COMMUNE

1. VILLAGE DE RIBIERS



Réalisation : Alpicité - 2019. Sources fond de plan : BD-ORTHO 2015, BD TOPO, DGFIP.



2. ZA LE PLANET

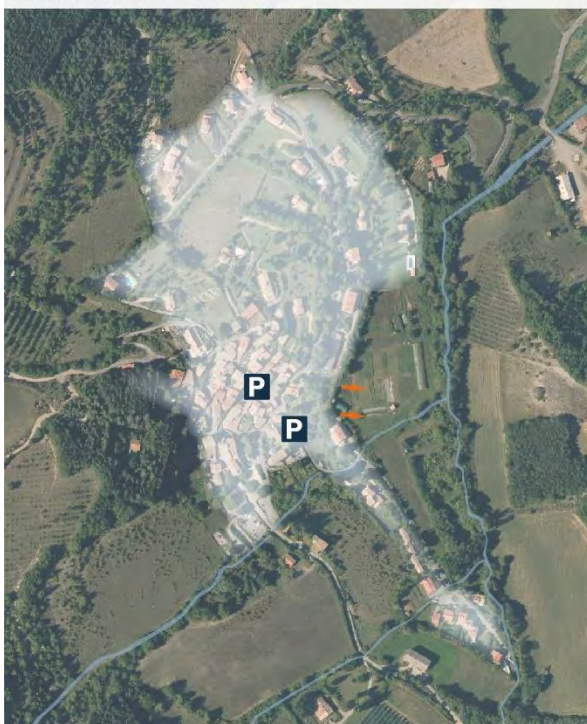


3. LA TOUR DU PUY



0 100 200 300 400 m

4. ANTONAVES



Réalisation : Alpicité - 2019. Sources fond de plan : BD-ORTHO 2015, BD TOPO, DGFIP.



5. CHATEAUNEUF-DE-CHABRE



0 50 100 150 200 250 m



ORIENTATION 1 : PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE DE VAL BUËCH-MÉOUGE

Maintenir et développer l'offre d'équipements publics



Permettre la réalisation d'une nouvelle médiathèque au village de Ribiers.

Permettre le développement des activités économiques présentes sur le territoire et l'implantation de nouvelles entreprises



Permettre l'extension de l'usine OvinAlp.



Permettre une montée en gamme du camping de Ribiers

ORIENTATION 2 : ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE

Modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain



Permettre la requalification des terrains des frigorifiques situés à proximité de l'école et du centre ancien de Ribiers.

Respecter les grands équilibres de l'armature urbaine existante



Consolider les enveloppes urbaines existantes.



Privilégier le développement résidentiel à proximité des espaces de centralité à Ribiers, Antonaves et le Plan (fonciers communaux prioritaires).

Améliorer les déplacements communaux

Résorber le stationnement sauvage par la création de nouvelles aires de stationnement :

- Réaliser plusieurs poches de stationnement à Antonaves ;

- Réaliser une aire de stationnement au centre village de Ribiers ;



- Réorganiser les aires de stationnement au Plan (Châteauneuf-de-Chabre).

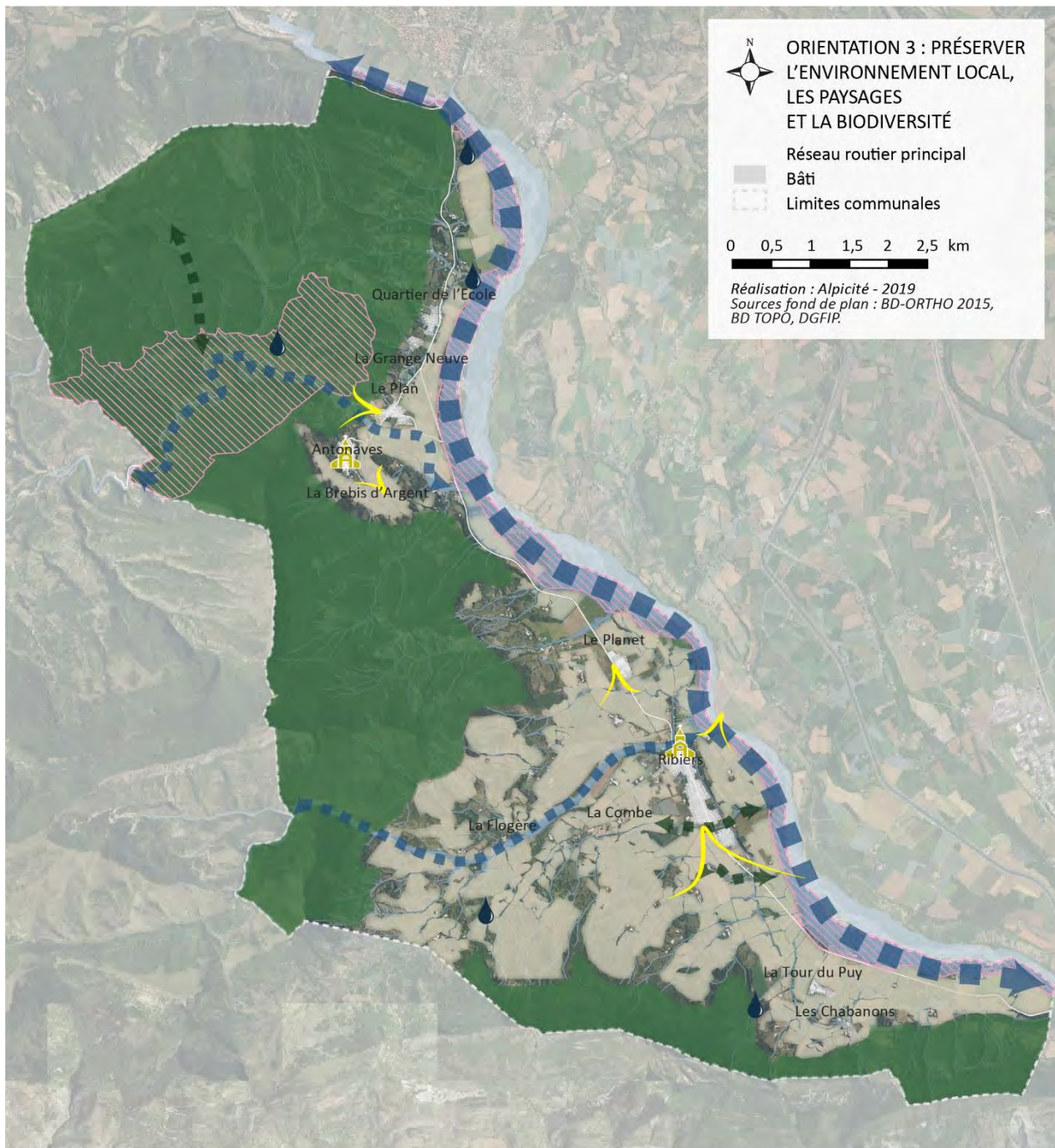


ORIENTATION 3 : PRESERVER L'ENVIRONNEMENT LOCAL, LES PAYSAGES ET LA BIODIVERSITE

OBJECTIFS	ACTIONS
Protéger les espaces naturels et forestiers à fort intérêt écologique et leurs paysages	<ul style="list-style-type: none">→ Limiter l'artificialisation des terres :<ul style="list-style-type: none">✧ au sein des deux sites répertoriés au réseau Natura 2000, à savoir le Buëch et les Gorges de la Méouge.✧ dans les secteurs de la montagne de Chabre, de la montagne de St-Cyr, du Sommet de la Platte, de la Roche Pourrie et de la montagne de l'Ubac.→ Protéger les zones humides.
Préserver et permettre la remise en bon état des continuités écologiques	<ul style="list-style-type: none">→ Préserver les réservoirs de biodiversité, principalement constitués d'espaces boisés et de milieux ouverts et semi-ouverts de prairies, pelouses, steppes et garrigues.→ Préserver les corridors écologiques, principalement constitués des cours d'eau et de leurs abords, et plus particulièrement du Buëch, de la Méouge, du ravin de Clarescombes et du torrent de Notre Dame de Faysse.
Favoriser l'utilisation d'essences végétales adaptée au territoire	<ul style="list-style-type: none">→ Favoriser le développement de haies vives sur l'ensemble du territoire.→ Prévenir et lutter contre les espèces végétales exotiques envahissantes.→ Limiter les risques de propagation du feu bactérien dans les vergers.→ Limiter l'utilisation de plantes à fort potentiel allergisant dans les espaces urbains.
Assurer la protection des paysages et des espaces agricoles	<ul style="list-style-type: none">→ Limiter l'urbanisation des espaces agricoles, notamment ceux situés dans la plaine alluviale arboricole.→ Permettre le maintien et le développement des aménagements liés à l'irrigation.
Prendre en compte les risques	<ul style="list-style-type: none">→ Prendre en compte les risques naturels identifiés sur la commune.



OBJECTIFS	ACTIONS
	<ul style="list-style-type: none">→ Développer le réseau de canalisation des eaux pluviales.→ Prendre en compte les risques technologiques, et notamment la présence d'une canalisation de transéthylène.
Préserver la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none">→ Préserver les captages d'alimentation en eau potable.
Préserver et mettre en valeur le patrimoine	<ul style="list-style-type: none">→ Préserver les silhouettes des villages d'Antonaves et de Ribiers.→ Préserver ou mettre en valeur les éléments de patrimoine bâti et de petit patrimoine :<ul style="list-style-type: none">✧ centre-villages anciens ;✧ cabanons agricoles anciens ;✧ abris troglodytiques ;✧ vestiges ;✧ fontaines, colombiers...✧ églises, chapelles et oratoires ;✧ équipements publics qualitatifs ;✧ fermes anciennes.
Préserver les points de vue	<ul style="list-style-type: none">→ Porter une attention particulière aux secteurs présentant une forte visibilité.
Prendre en compte les nécessités relatives à la gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none">→ Sécuriser l'ancienne décharge de Ribiers en permettant son curage sur la partie exposée au risque d'emportement par crue torrentielle.→ Optimiser la collecte des déchets par la mise en place de nouveaux points d'apport volontaire.



Protéger les espaces naturels et forestiers à fort intérêt écologique et leurs paysages

Limiter l'artificialisation des terres :

- au sein des deux sites répertoriés au réseau Natura 2000, à savoir le Buëch et les Gorges de la Méouge.

- dans les secteurs de la montagne de Chabre, de la montagne de St-Cyr, du Sommet de la Platte, de la Roche Pourrie et de la montagne de l'Ubac.

Protéger les zones humides.

Préserver et permettre la remise en bon état des continuités écologiques

Préserver les corridors écologiques, constitués des cours d'eau et de leurs abords, et plus particulièrement du Buëch, de la Méouge, du ravin de Claescombes, du torrent de Corombière et du torrent de Notre-Dame de Faysse.

Assurer la protection des paysages et des espaces agricoles

Limiter l'urbanisation des espaces agricoles, notamment ceux situés dans la plaine alluviale arboricole.

Préserver la ressource en eau

Préserver les captages d'alimentation en eau potable

Préserver et mettre en valeur le patrimoine

Préserver les silhouettes des villages d'Antonaves et de Ribiers

Préserver les points de vue

Porter une attention particulière aux secteurs présentant une forte visibilité.